

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Numérisation d'archives
Demande de subvention à
la DRAC et à la Région
Île-de-France**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis PRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====
L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8
décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de
la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur
JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur
de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur
SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE,
Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-
BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame
FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20221215-22-G-18k-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

N° DE DOSSIER : 22 G 18k

OBJET : NUMERISATION D'ARCHIVES - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC
ET A LA REGION ILE-DE-FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville a bénéficié ces dernières années d'une subvention octroyée par la DRAC Île-de-France en faveur des actions de numérisation menées par les Archives municipale.

Les Archives municipales ont ainsi récemment numérisé :

- En 2018 : le journal *L'Industriel* (1851-1896)
- En 2019 : la collection d'annuaires de Saint-Germain-en-Laye (1848-1937)
- En 2020 :
 - Les procès-verbaux des conseils municipaux (1900-1925)
 - Les bulletins municipaux officiels (1960-1961)
 - *Mairie ouverte*, bulletin municipal (1966-1976)
- En 2021 : *Le Journal de Saint-Germain* (1977 – mai 1995)
- En 2022 :
 - *Le Journal de Saint-Germain* (juin 1995-1996)
 - Les registres de délibérations du Conseil Municipal (1854-1901)

Ces projets ont été subventionnés à 50% par la DRAC.

Dans la continuité de ces numérisations, il est proposé en 2023 de poursuivre la numérisation des registres de délibérations du Conseil Municipal de la période de 1924 à 1959, soit 20 registres.

Ce projet pouvant être cofinancé par la DRAC et par la Région Île-de-France, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter au titre de l'année 2023 une subvention au taux maximum pour la numérisation de 20 registres de délibérations du Conseil municipal (période 1924 à 1959) auprès de la DRAC et de la Région Île-de-France et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter au titre de l'année 2023 une subvention au taux maximum pour la numérisation de 20 registres de délibérations du Conseil municipal (période 1924 à 1959) auprès de la DRAC et de la Région Île-de-France et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye